

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**FORMATION COMPLEMENTAIRE EN MOYENS VISUELS**  
**DE LA COMMUNICATION ORALE : OPTION A.K.A. :**  
**STAGE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 843504U32D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 706**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du \*,  
sur avis conforme de la Commission de concertation

# **FORMATION COMPLEMENTAIRE EN MOYENS VISUELS DE LA COMMUNICATION ORALE : OPTION A.K.A. : STAGE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de stage vise à amener l'étudiant, interprète en langue des signes belge, à développer, à approfondir et à appliquer ses compétences A.K.A. dans des classes où sont scolarisés des élèves ou des étudiants sourds.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable de:

- définir le système A.K.A. et d'en faire brièvement l'histoire;
- préciser l'aide apportée par cette méthode au public visé dans sa connaissance de la langue française;
- préciser le rôle joué par cette méthode dans le développement de représentations phonologiques utilisables pour l'apprentissage de la lecture du public visé;
- décrire les modalités d'utilisation du système;
- décrire les modalités d'intervention des différents intervenants de l'intégration;
- mettre la méthode en pratique;
- faire la preuve d'un automatisme suffisant dans la production simultanée des mouvements manuels et labiaux.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Formation complémentaire en moyens visuels de la communication orale : option A.K.A. » spécifique à l'enseignement supérieur économique de promotion sociale.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

**Z**

3.1. Etudiant : 25 périodes

3.2. Encadrement du stage

Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Stage : Formation complémentaire en moyens visuels de la communication : option A.K.A.	CT	I	30
Total des périodes			30

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Programme pour les étudiants**

L'étudiant, sensibilisé aux conditions et aux contextes différents dans lesquels sont placés les élèves sourds, sera capable de:

- s'adapter au niveau de formation du public cible;
- s'adapter à la demande formulée par le public cible;
- s'adapter à l'environnement scolaire intégrant les élèves sourds;
- collaborer avec les différents acteurs de la vie scolaire;
- tenir compte des modalités d'intervention des différents acteurs de l'intégration (interprète, enseignant-titulaire, condisciples, etc.);
- choisir la ou les modalités de communication visuelle à privilégier, selon:
  - les compétences individuelles des élèves,
  - l'état de réceptivité des élèves,
  - les matières enseignées,
  - la situation d'enseignement ( cours, examen, etc.);
- se référer, pour les cours de langues étrangères, à des méthodes permettant aux élèves sourds de ne pas se contenter d'une connaissance passive et uniquement écrite de la langue, mais d'accéder à une connaissance active de la langue étrangère dans sa modalité orale:

Un contrôle de la bonne pratique de la méthode sera mené, auprès des élèves sourds, après le stage.

### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le chargé de cours:

- stimulera et guidera le stagiaire pour la prise de contact permettant l'obtention du stage;
- préparera le stagiaire à sa rencontre du milieu de stage;
- évaluera la capacité du stagiaire à rendre compte de son observation;
- évaluera la capacité d'adaptation du stagiaire au milieu professionnel;
- aidera le stagiaire à tenir compte de l'expérience de stage.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:**

- d'analyser, après expérience, quels sont les apports de la méthode A.K.A. auprès du public cible;
- d'expliquer les modalités d'intervention des différents acteurs à privilégier dans l'environnement visé;
- d'expliquer quels critères influencent le choix des modalités de communication visuelle;
- d'appliquer dans la production des clés, la méthode visée;
- d'accompagner efficacement les élèves sourds dans leur apprentissage;
- de s'adapter aux exigences imposées par le milieu de stage;
- de contrôler la bonne pratique de la technique, après le stage;
- de s'auto-évaluer.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:**

- la capacité et la justesse d'analyse;
- la capacité d'adaptation;
- l'efficacité de l'accompagnement;
- le niveau de compétence dans la pratique de la méthode;
- la capacité d'auto-évaluation.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un expert justifiant d'une pratique en A.K.A. de 3 ans au moins dans le milieu éducatif.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

